



La Défense, le 26 septembre 2014

MESSAGE 2014 - 48
Renforcement des synergies PN / GN en matière de police judiciaire:
point d'étape concernant les Antilles Guyane

Chers collègues,

Le SCPN a participé lundi 22 septembre 2014 à une réunion de présentation de la dernière mouture du **projet de renforcement de la coordination en matière de police judiciaire aux Antilles-Guyane**.

Présidée par le DGPN assisté de son directeur de cabinet et de sa conseillère sociale, et mettant en présence de la parité syndicale les directeurs centraux de la sécurité publique et de la police judiciaire, cette réunion était destinée à présenter l'économie générale du nouveau projet et la méthode retenue à l'ensemble des organisations représentatives de personnels.

Pour mémoire, en février 2014, un projet de refonte complète des structures PN et GN dédiées à la police judiciaire en Corse et dans la zone Antilles-Guyane avait déjà été présenté aux organisations syndicales, assorti qui plus est d'un calendrier ambitieux, pour ne pas dire précipité.

Le SCPN avait alors immédiatement souligné le déséquilibre criant du projet - la gendarmerie se voyant confier des positions que ne justifiait pas sa contribution réelle à l'activité dans ce domaine - et déploré le manque total de concertation en amont.

Le caractère iconoclaste des propositions faites, et le sentiment fort d'être mis devant le fait accompli, suscitait une mobilisation unitaire sans précédent, tant au niveau central que local (nombreuses actions intersyndicales diligentées, notamment en Corse).

Les éléments de diagnostic très précis qui avaient pu être mis en avant à cette occasion ont d'ailleurs permis de faire évoluer considérablement le projet initial pour la Corse.

Concernant la partie Antilles Guyane, **le SCPN se réjouit de l'abandon total des lourdes modifications structurelles envisagées, élaborées sans concertation de la parité syndicale et des acteurs de terrain, et traduisant une vision largement déconnectée des particularités de la criminalité aux Antilles et en Guyane, comme du particularisme de chaque territoire.**

Nous voulons rappeler avec force que toute réforme du dispositif de lutte contre la délinquance - aux Antilles / Guyane comme ailleurs - et notamment lorsqu'elle induit des mises en synergie PN/GN, doit tenir compte du niveau effectif de contribution de chacune des forces à la réalisation des missions concernées.

A ce titre, une répartition des postes à responsabilité qui ne se préoccuperait que de la visibilité de l'une ou l'autre force sans tenir compte d'une évaluation qualitative et quantitative de l'activité de chacune d'entre elles est vouée à l'échec.

Les axes de réforme proposés sont aujourd'hui les suivants:

- **Renforcer l'efficacité du dispositif de police technique et scientifique**
- **Développer l'analyse partagée des faits constatés et l'exploitation conjointe des informations recueillies, afin d'améliorer l'élucidation des crimes et des délits, notamment quand ils ont un caractère sériel.**
- **Renforcer l'action des groupes d'intervention régionaux (GIR) au profit des deux forces dans la lutte contre l'économie souterraine, et dans l'identification et la saisie des avoirs criminels.**
- **Développer la lutte contre les trafics de stupéfiants. Les situations très différentes selon les territoires (trafics locaux, trafics inter-îles, trafic international de cocaïne) appellent l'implication, la participation et la coordination de tous les services répressifs, en incluant douane et marine nationale.**

Si les trois premiers axes de travail ne semblent pas soulever de difficultés insurmontables à ce stade, nous avons tout de même souligné la nécessité de ne pas créer de structure lourde ou pérenne qui obérerait des effectifs PN / GN sans être source de gain d'efficacité. Il nous a paru également important de pouvoir bénéficier d'une première évaluation du dispositif mis en œuvre en Corse.

Le dernier axe concerne essentiellement l'antenne OCRTIS Antilles Guyane, qui devrait être "autonomisée" par rapport à la DIPJ éponyme, et voir son maillage territorial renforcé par la création d'un détachement en Guyane, composé de trois policiers et trois gendarmes placés sous l'autorité d'un officier de gendarmerie. C'est ce dernier point qui soulève le plus de questions.

En effet, le choix de confier le commandement de ce détachement à un officier de gendarmerie présente un double inconvénient: il méconnaît la contribution importante et reconnue de la police judiciaire dans ce domaine, et envoie un signal d'encouragement à ceux qui voudraient confier à la seule gendarmerie la responsabilité de portions entières du territoire national.

Une mission de consultation confiée aux directeurs centraux adjoints de la police judiciaire et de la sécurité publique - prenant fin ce jour en Guyane, nous ne manquerons pas de vous communiquer toute nouvelle évolution ou analyse dans ce domaine.

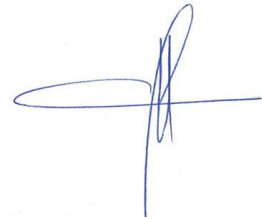
Céline BERTHON
Secrétaire Général

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-Luc TALTAVULL
Secrétaire Général Adjoint

A blue ink signature in a cursive style, clearly legible as 'J. Taltavull'.

Richard THERY
Secrétaire Général
Adjoint

A blue ink signature consisting of a horizontal line followed by a vertical line and a large, stylized flourish.